

Les industries culturelles : un champ pour la recherche

par Laurent Martin, professeur d'histoire à l'université de Paris III Sorbonne-Nouvelle.

1. Que sont les industries culturelles ?

« Industries culturelles »... On l'a peut-être oublié, tant le vocable est devenu d'usage neutre et courant, mais c'était à l'origine un oxymore polémique, une monstruosité sous la plume (et dans l'esprit) de ceux qui l'inventèrent, Theodor Adorno et Karl Horkheimer. La réunion de deux termes, de deux réalités qui n'auraient pas dû être associés mais que le capitalisme et la société de masse avaient appariés. Les deux chefs de file de l'Ecole de Francfort dénoncent dans les années 1940 un système à la fois technologique, économique et politique aboutissant à la « standardisation et à la production en série [de produits culturels], sacrifiant tout ce qui faisait la différence entre la logique de l'œuvre et celle du système social », un système de « non-culture » qui réduit l'art au divertissement et fait de l'œuvre une simple marchandise, entraînant une « dépravation de la culture » et faisant « progresser l'incohérence barbare dans les esprits », pour reprendre des formules de *Kulturindustrie* publié pour la première fois en 1947 mais qui ne sera traduit et commenté qu'assez tardivement en France. Bien d'autres penseurs (par exemple Hans-Magnus Enzenberger¹) dénoncent un appariement monstrueux orienté vers le « façonnement des esprits ».

On ne parle guère, en France, d'industrie culturelle avant les années 1970. On utilise plutôt les termes de médias de masse ou de mass media, de communication de masse, de culture de masse. La masse, les masses, dans l'esprit des élites intellectuelles et sociales, c'est le peuple constitué en public indifférencié par des moyens de communication à la puissance décuplée par l'électronique, un peuple le plus souvent considéré comme passif, aliéné, subissant la puissance irrésistible de ces moyens de communication. Edgar Morin et Michel Crozier font exception, dans la France des années 1960, en proposant d'étudier de façon dépassionnée, scientifique, les médias et la culture de masse. Dans la première partie de *l'Esprit du temps* publié en 1962, consacrée à l' « industrie culturelle » (au singulier), Morin développe l'idée – qui sera très contestée par la sociologie dite critique – qu'à l'homogénéisation de la production répond/correspond une homogénéisation de la consommation qui tend à réduire les distances entre les âges et les classes sociales et à les fondre dans une vaste « culture industrielle ». Dans *Télévision et développement culturel*, article publié en

¹ Dans *Culture ou mise en condition ? Et autres essais* Julliard 1962-1965.

1966, Crozier estime que la télévision, « le plus universel et le plus concret de tous les moyens de communication » est en passe de révolutionner le contenu et l'idée même de culture à un point que la plupart de ses contemporains ne soupçonnent pas. Cette importance sera également saisie par Augustin Girard, fondateur et directeur du Service des Etudes et Recherches (SER) au ministère de la Culture, qui lancera un certain nombre d'enquêtes sur « les industries culturelles » dès le début des années 1970.

Plus de quarante après, le chemin parcouru est considérable. Il y a désormais, au sein du ministère de la Culture *et de la Communication*, une direction générale du développement des médias et de l'économie culturelle qui regroupe l'ensemble des services compétents en matière d'industries culturelles : livre, disque, cinéma, presse, audiovisuel, le tout placé sous le signe de la fameuse « convergence numérique ». Elle concentre la majorité des crédits du ministère (4,56 milliards d'euros dans le projet de loi de finance 2014 pour un budget total de 7,26 milliards d'euros). Les industries culturelles sont appelées à la rescoufle lorsqu'il s'agit de prouver l'importance et l'utilité de l'investissement public dans la culture, comme lorsque la SACEM commande une étude à un cabinet de consultants privé pour montrer le poids économique de la culture².

Cette dernière initiative, au-delà des questions de frontières, de limite (qu'est-ce qui entre dans la catégorie des industries culturelles ? Les musées, par exemple, en font-ils partie, ou les diverses formes de spectacle vivant ? Quelle différence entre industries culturelles et industries créatives?), pose aussi la question de la justification de l'action de l'Etat dans le domaine culturel. Le poids économique représenté par les industries culturelles ne justifie en rien l'intervention de l'Etat dans la culture, sinon sous la forme d'un pilotage stratégique ou d'une régulation à bonne distance du marché. Ce qu'indique cette évolution, qui n'est d'ailleurs pas propre à la France (la culture, pour un fonctionnaire européen, c'est d'abord les industries culturelles, on le voit bien dans le nouveau programme Europe Creative, qui a commencé cette année et doit s'étendre jusqu'en 2020), c'est le triomphe d'une vision utilitaire et économiste de la culture, qui a tendance à perdre de vue les objectifs proprement culturels ou artistiques d'une véritable politique culturelle.

2) Travaux et pistes de recherche

Quoi qu'il en soit, le thème des industries culturelles constitue, pour le chercheur qui s'intéresse aux

² Cette étude passe en revue neuf filières (musique, spectacle vivant, cinéma, télévision, radio, jeu vidéo, livre, presse, arts graphiques) qui pèseraient près de 75 milliards d'euros de chiffre d'affaire (2,8% du PIB) et 1,2 millions d'emplois (5% de l'emploi en France). Ainsi calculée, la Culture pèserait plus lourd que le luxe, l'automobile ou les télécom.

rapports entre culture et politique, sociologie et économie de la culture, un champ très vaste d'interrogations et de sujets d'étude potentiels. On en trouvera quelques exemples dans *l'Histoire des industries culturelles en France aux XIXe et XXe siècles* publié voici plus de dix ans par l'Association pour le développement de l'histoire économique.

On peut ainsi se pencher sur :

- La critique des industries culturelles, et en particulier des médias audiovisuels, par les intellectuels ou par d'autres segments de l'opinion publique ; sur l'émergence de disciplines ou de spécialités scientifiques s'intéressant aux industries culturelles, sur la construction d'un discours savant sur ces réalités.
- L'évolution des consommations culturelles des Français, les études de réception et d'audience, la façon dont les objets et produits de l'industrie culturelle ont façonné le quotidien et les mentalités de ceux qui les consomment.
- L'analyse socio-économique ou historique d'un secteur particulier (cinéma, édition, presse écrite, disque, radio, télévision) ; ou l'analyse de son développement technique et des usages sociaux d'une technologie donnée.

- Les rapports entre pouvoir politique et administratif, d'une part, industries culturelles, d'autre part ; entre culture et communication ; la genèse des grandes lois qui encadrent ces secteurs, les politiques publiques mises en place dans le but de réguler ces secteurs.

Cf les archives des différentes directions centrales du ministère de la Culture en charge de ces secteurs (la Direction du livre, la Direction de la musique, etc.)

cf le l'ouvrage sur le prix unique du livre édité par le Comité d'histoire du MCC et l'IMEC en 2006.

Cf le livre récemment publié sous l'égide du Comité d'histoire du ministère de la Culture sur le CNC.

- Les rapports entre industries culturelles et démocratisation culturelle, qui avait fait l'objet de plusieurs séances du séminaire organisé conjointement par le Comité d'histoire du ministère de la Culture et le Centre d'histoire de Sciences Po en 2014 ; ou les rapports entre industries culturelles et création (dans leur dimension économique, privilégiée dans un ouvrage comme *Création et diversité au miroir des industries culturelles* publié en 2006 sous la direction de Xavier Greffe, qui traite notamment du problème posé par les développements technologiques aux droits d'auteur et à

la propriété intellectuelle ; mais aussi toutes les mutations esthétiques liées aux transformations technologiques, l'apparition et le développement de formes culturelles ou de genres esthétiques en liaison avec ces transformations, les processus de légitimation et d'artification de ces formes nouvelles).

- La dimension internationale et comparative ; par exemple, les négociations internationales ayant pour enjeu les industries culturelles, depuis le Gatt dans les années 1990 jusqu'aux actuelles négociations sur le « grand marché transatlantique » (qui en principe ne devrait pas concerner ce qu'il est convenu d'appeler l' « exception culturelle », elle-même garantie de la « diversité culturelle »).

Les sources pour faire une telle histoire sont de trois sortes principales : documents papier produits par les organisations internationales, nationales, associatives, syndicales, par les différents acteurs privés et publics de ces industries culturelles ; les documents audiovisuels ; les documents numériques, ou numérisés.

Ces archives sont très dispersées mais les Archives nationales ont consenti un grand effort, qu'il faut saluer, pour sauvegarder la mémoire de ces industries culturelles.

Dans un document récent, les AN proposent elles-même un certain nombre de pistes de recherches, de fonds qui attendent leur historien-ne :

La radiodiffusion pendant la Seconde Guerre mondiale.

La réforme de l'ORTF en 1964.

La Franco-radiophonie : place des réseaux techniques et des programmes de la radiodiffusion et la télévision dans les relations internationales entre la France et les pays francophones (fonds OCORA).

Quand les médias scrutent l'opinion : le centre des études d'opinions, le comité des programmes et la place des téléspectateurs dans les organes de décision.

L'histoire économique des médias.

Les métiers de la radio-télévision.

Citons à titre d'exemple, puisque une journée d'étude sur ces sujets était organisée ici même jeudi 9

octobre 2014, les fonds de l'ORTF, de Radio-France ou celui du ministère de l'Information déposé aux AN ; ou la série F18 (imprimerie, librairie, presse et censure).

Bien entendu, ce sont là les fonds les plus clairement identifiés comme étant ceux des « industries culturelles » ; mais beaucoup d'autres informations attendent l'historien-ne dans d'autres fonds moins évidents et il importe de prendre contact avec les archivistes qui aideront à s'orienter dans le maquis des sources disponibles.

Par ailleurs, d'autres lieux disposent également de ressources intéressantes :

- La BNF avec sa riche documentation sur le livre, la presse, la musique...
- L'INA, dont les collections audiovisuelles sont enrichies chaque année de centaines de milliers d'heures par le dépôt légal de l'audiovisuel mis en place depuis 1992, du web depuis 2006 (rappelons que le dépôt légal des sons et des images date de 1925, du cinéma de 1977) ;
- les fonds privés, de personnalités ou d'entreprises travaillant dans ces secteurs (je signale notamment, pour ce qui est de l'édition, l'Institut Mémoire de l'Édition contemporaine, qui rassemble les archives d'une bonne partie de l'édition française ; ou la Cinémathèque, qui accueille aussi la bibliothèque du film ; on pourrait également lancer des recherches du côté des maisons de disques et des festivals, de la SACEM (la Société des auteurs, éditeurs, compositeurs de musique) ou des organismes professionnels du cinéma et de l'audiovisuel, qui sont très nombreux, ou encore des écoles, des lieux de formation (par exemple la FEMIS, héritière de l'IDHEC)).

Ce ne sont que quelques exemples, mais significatifs du très grand nombre de possibilités existantes pour qui s'intéresse aux industries culturelles, à leur fonctionnement interne et à leurs logiques de développement mais aussi à leurs effets à court, moyen, long termes sur le paysage mental, visuel, sonore des Français – pour commencer.